

Annexe 1 – Stratégie territoriale & Feuille de route 2024-2026

Contrat territorial Loire et Affluents Vellaves

Version du 02/11/2023

Validée par le Comité de pilotage du CT le 24/10/2023

Validée par le bureau de la CLE du SAGE Loire amont le xx/xx/202x

Validée par le bureau de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes le xx/xx/202x

Validée par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le xx/xx/202x



Table des matières

| | |
|--|----|
| STRATÉGIE..... | 3 |
| 1. Présentation du territoire..... | 3 |
| 2. Problématiques et enjeux..... | 4 |
| 3. Priorités..... | 10 |
| 4. Objectifs..... | 12 |
| FEUILLE DE ROUTE..... | 15 |
| 1. Gouvernance mis en place..... | 15 |
| 2. Moyens et compétences d'animation mobilisés..... | 17 |
| 3. Programme d'action, indicateurs de suivi et objectifs associés..... | 20 |
| 4. Les conditions de réussite..... | 20 |
| 5. Le suivi et l'évaluation..... | 21 |

STRATÉGIE

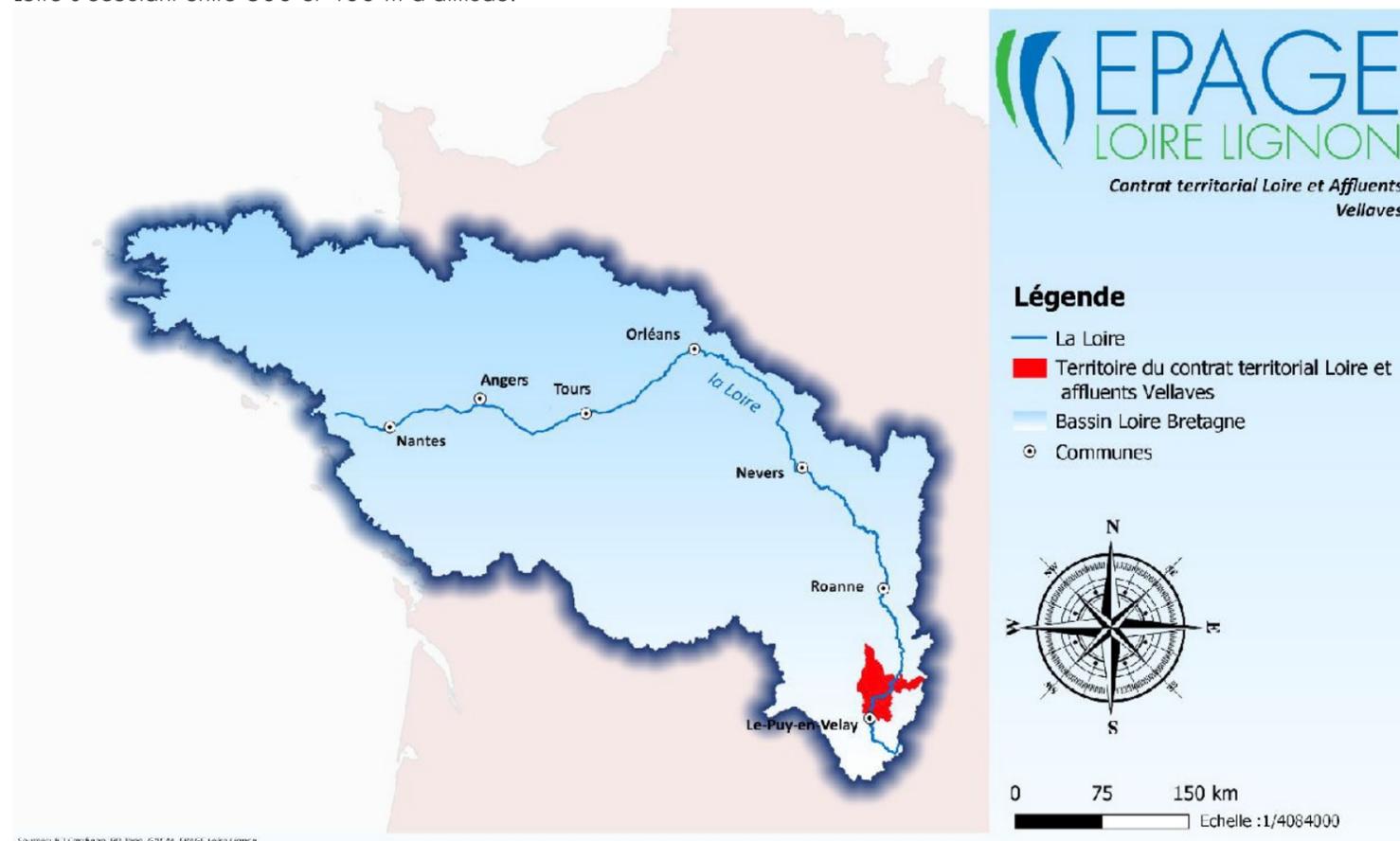
1. Présentation du territoire

Le périmètre du Contrat Territorial correspond au bassin de la Loire et ses affluents entre la confluence de la Borne à Brives-Charensac à l'amont et la confluence avec la Semène à Aurec-sur-Loire à l'aval. Le territoire du Lignon du Velay, le plus gros affluent de la Loire sur ce secteur, est exclu de ce périmètre et fait l'objet de procédures de gestion spécifiques (SAGE et Contrat Territorial).

Le CT Loire et Affluents Vellaves (CTIAV), s'étend sur une superficie de 1540 km² pour un linéaire de cours d'eau de 1620 km. Il est traversé du sud-ouest au nord-est par le cours de la Loire sur plus de 74 km, c'est cet axe qui structure le territoire. L'Ance du Nord est le principal affluent de la Loire avec un cours principal de près de 80 km et un peu plus du tiers de la superficie du contrat (546 km²). Le territoire recoupe celui des SAGE Loire amont et Loire en Rhône-Alpes avec respectivement 86% et 14% de la superficie et regroupe 20 masses d'eau superficielles (19 ME cours d'eau et 1 ME plan d'eau).

Le secteur est situé à cheval sur 3 départements (Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) de la région Auvergne- Rhône-Alpes. Il concerne 116 communes au total pour 10 EPCI. Le territoire est inclus dans le périmètre de l'EPAGE Loire-Lignon, structure porteuse du projet de CT (anciennement SICALA de Haute-Loire jusqu'à fin 2019).

Le relief est assez marqué avec la présence de trois massifs dépassant 1400 m d'altitude (les sucs volcaniques du Meygal au sud-est, les monts du Pilat au nord-est et les monts du Livradois-Forez au nord-ouest) et la vallée de la Loire s'écoulant entre 600 et 400 m d'altitude.



Les trois plus gros affluents de la Loire sur ce secteur (Ance du Nord, Arzon, Semène) présentent des secteurs de gorges particulièrement encaissés avec des dénivelés entre le plateau et le fond de 150 à 400 m par endroit. Ainsi on observe deux niveaux de plateau intermédiaire entre 600 et 800 m d'altitude (Monistrol/Ste-Sigolène, plateau de la Madeleine) et entre 900 et 1100 m d'altitude (Haut-Pilat, Plateau volcanique du Devès, et Plateau de Craponne).

La géologie du territoire est dominée par un socle hercynien de granite affleurant sur la majeure partie avec toutefois, sur le secteur sud principalement (amont du bassin), un recouvrement par des roches volcaniques issues des différentes phases de volcanisme du Velay (Sucs du Meygal et coulée du Devès) ainsi que par les dépôts lacustres issus des phases de sédimentation des anciens bassins du Puy et de l'Emblavez. Des dépôts alluvionnaires sont également observables tout le long de la vallée de la Loire.

Sur le secteur granitique, la ressource en eau reste peu abondante et engendre des problèmes d'étiage sévères (voir même d'assecs réguliers) sur les plus petites masses d'eau. Les trois plus gros affluents (Ance du Nord, Arzon & Semène) sont également concernés par des problématiques d'étiages dans une moindre mesure, probablement grâce à la présence de secteurs de moyenne altitude avec une densité encore relativement importante de zones

humides.

Ce contexte topographique associé à un climat contrasté a largement orienté l'agriculture du territoire vers des exploitations en polyculture-élevage, majoritairement familiales et de taille moyenne. Globalement la SAU, dont la superficie se réduit régulièrement au profit de la forêt sur les terrains non mécanisables, présente une large proportion de prairies permanentes, même si la tendance est à la diminution : de 65 % de la SAU en surface toujours en herbe en 1988 à 60 % en 2010. Les cultures pérennes (vignes, arbres fruitiers) sont quasi inexistantes.

À l'échelle communale, les exploitations sont majoritairement orientées vers l'élevage bovin :

- 75 % orientées bovins : 28,4 % en bovin lait, 43,1 % en bovins mixtes, 2,6 % en bovin viande
- 15 % en polycultures-polyélevage,
- 4 % en ovins et caprins, 5 % autres herbivores et 6 % en divers (porcs, ...)

La Loire et ses affluents vellaves irriguent un territoire de moyenne montagne majoritairement rural avec des secteurs péri-urbains (agglomérations du Puy-en-Velay et de St-Etienne et périphérie de la RN88 qui les relie). La population totale du bassin versant est estimée à plus de 85 000 habitants en 2019. La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron (secteur Monistrol-sur-Loire) en regroupent à elles seules plus de 60%.

L'urbanisation reste relativement faible avec 5% de « territoire artificialisé » d'après les données issues de l'OSCOM (Observatoire des Surfaces à l'échelle COMMunale). Ce taux peut toutefois dépasser 12% sur certaines communes comme Pont-Salomon ou Monistrol-sur-Loire. Trois Schémas de Cohérence Territoriale concernent le secteur (Sud-Loire, Jeune Loire et Pays du Velay), seule la partie du territoire située dans le Puy-de-Dôme n'est pas concernée par un SCOT. Par ailleurs, près de 84% des communes concernées ont un document d'urbanisme approuvé (Carte communale, POS ou PLU).

Plusieurs contrats de gestion des milieux aquatiques ont déjà été conduits sur certains sous-bassins :

- CRE Loire (terminé, 1998-2002)
- CRE Suisse (terminé, 2006-2013),
- CR Semène (terminé, 2010-2016)
- CT Ance du Nord Amont terminé (2015-2020).

2. Problématiques et enjeux

Le territoire est composé de 19 masses d'eau « cours d'eau » et d'une masse d'eau « plan d'eau ». D'après l'état des lieux 2019 (EDL 2019), aucune masse d'eau n'est classée en très bon état alors que 11 masses d'eau sont en état moins que bon. (cf. Tableau 1).

➤ PRESSIONS SUR L'HYDROLOGIE

Les cours d'eau principaux des petites masses d'eau sont particulièrement soumis à des étiages très sévères voire à des périodes d'assecs plus ou moins récurrentes (Courbières, Tranchard, Chalon, Foletier). C'est également le cas pour les affluents des plus gros cours d'eau (Semène, Ance du Nord, Arzon et Sumène) dont les débits se réduisent drastiquement en période sèche sans toutefois atteindre une rupture des écoulements (excepté lors de la sécheresse de 2013 et 2022). L'absence naturelle de nappe d'accompagnement importante et les anciennes opérations de drainage des zones humides contribuent à aggraver ces situations en période critique.

Localement d'après les documents du SAGE Loire amont, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable (notamment par des sources captées) peuvent avoir un impact significatif sur l'hydrologie et particulièrement en période d'étiage. Ainsi plusieurs bassins du CTLAV sont identifiés « à risque » vis-à-vis des prélèvements (débit consommé par rapport au débit d'étiage) : l'Arzon, la Suisse et le Ran (sans l'être dans l'EDL 2019). Le Tranchard, situé sur le SAGE Loire en Rhône-Alpes, est identifié avec pression hydrologique dans l'EDL 2019.

Il en est de même pour les nombreux seuils de prise d'eau présents sur l'Ance du Nord et la Semène, qui lorsqu'ils n'ont plus d'usages, ne sont généralement pas équipés pour respecter le 1/10^e du module et peuvent donc avoir un impact hydrologique important en période sèche.

➤ PRESSIONS SUR LA QUALITÉ

Globalement on peut noter que les masses d'eau dégradées dans l'EDL 2019, correspondent plutôt aux petits affluents directs (hors ME Loire). Ces petites masses d'eau sont d'ailleurs souvent déclassées en raison des résultats des données biologiques notamment l'IPR. Cet indice reste toutefois à nuancer en raison de l'absence « historique » du chabot sur les affluents rive droite de la Loire engendrant un déclassé systématique de l'IPR.

La représentativité de l'EDL 2019, et notamment la localisation de certaines stations, est remise en cause par les partenaires techniques locaux du CT sur certaines masses d'eau :

- l'Arzon, ME en bon état sans pressions : la mesure de l'état de la masse à la fermeture du bassin en aval d'un secteur de gorges préservées de plus de 12 km ne reflète pas les perturbations liées aux pratiques agricoles et forestières présentes sur l'amont du bassin. En effet, le cours principal présente d'importants problèmes de thermie qui, paradoxalement, se résorbent plus on se dirige vers l'aval du cours d'eau.

- l'Ance du Nord amont, ME en bon état : la localisation de la station de mesure en milieu de bassin (48.7% de la ME) et en amont de la confluence de 3 affluents importants (le Champdiou, le Chandieu et le Lembron), dont les suivis qualité des eaux réalisés dans le cadre du CT Ance du Nord Amont montrent une dégradation au niveau de la biologie et des nutriments, permet de douter de la représentativité de la station et de l'état réel de la masse d'eau.

- la Semène amont, ME en bon état : la localisation de la station de référence très en amont du bassin (32.7% de la ME) est contestable puisqu'elle ne permet pas de prendre en compte toutes les perturbations présentes sur le bassin. Le cours principal de la Semène restant relativement préservé ce qui n'est pas le cas des affluents. En effet, il ressort de l'étude bilan et qualité des eaux de 2016, réalisée dans le cadre du contrat de rivière, que la majorité des affluents se rejetant en aval de la station de mesure présentent un état écologique dégradé (les Mées, la Genouille, la Mure, le Malzaure et les Crozes).

- la Sumène amont, ME en bon état : la localisation de la station de référence est contestable puisqu'elle n'intègre pas le ruisseau du Trende, affluent très dégradé qui traverse la ZI de Blavozy sous laquelle il est busé. Les impacts de ce ruisseau et de l'assainissement communal de Blavozy se ressentent sur la ME de la Sumène aval qui est dégradée en état moyen.

| Code | Nom | État éco. | Taille (km ²) | Obj. BE | éléments déclassants | Risques identifiés |
|-----------|----------------------------|-----------|---------------------------|---------|---|--|
| FRGL099 | Gravières de Bas-en-Basset | 3 | 0,6 | | | |
| FRGR0003a | Loire | 4 | 202,5 | 2033 | Biologie (IPR, IBD) + Pesticide | Continuité, Pesticides, Morphologie, Macro & Micropolluants, |
| FRGR0157a | Sumène amont | 2 | 68,5 | 2015 | | Continuité, Macro & Micropolluants |
| FRGR0157b | Sumène aval | 3 | 12,42 | 2027 | Biologie (IPR, IBD) + Physico (PO ₄ ³⁻ , Ptotal) | Continuité, Macropolluants |
| FRGR0158 | Arzon | 2 | 170,4 | 2015 | | |
| FRGR0159 | Suisseuse | 3 | 86,88 | 2027 | Biologie (IPR, IBD, IBMR) + Physico (PO ₄ ³⁻ , Ptotal) | Morphologiques, Continuité, Macropolluants, |
| FRGR0160 | Ramel | 4 | 78,34 | 2027 | Biologie (IBD, I2M2) + Physico (PO ₄ ³⁻ , Ptotal) | Morphologiques, Macropolluants, |
| FRGR0163a | Ance du nord amont | 2 | 394,5 | 2015 | | Morphologiques, Continuité, Pesticides |
| FRGR0163b | Ance du nord aval | 2 | 151,0 | 2015 | | |
| FRGR0164a | Semène amont | 2 | 122,6 | 2015 | | |
| FRGR0164b | Semène aval | 2 | 34,14 | 2015 | | |
| FRGR1751 | Chalon | 3 | 45,46 | 2027 | Biologie (IPR, IBD, IBMR + Pesticides) | Morphologiques, Continuité, Pesticides, Macropolluants |
| FRGR1785 | Ran | 3 | 18,13 | 2027 | Biologie (IPR, IBD) | Macropolluants |
| FRGR1793 | Ramey | 4 | 14,51 | 2027 | Biologie (IPR, IBD) | Continuité |
| FRGR1857 | Riougrand | 5 | 11,10 | 2027 | Biologie (IPR) | Continuité, Macropolluants |
| FRGR1902 | Foletier | 3 | 45,48 | 2027 | Biologie (IBD) + Physico 2013 (DBO5, COD, PO ₄ ³⁻ , Ptotal, NH ⁺ , NO ⁻) | Morphologiques, Continuité, Macropolluants |
| FRGR1907 | Tranchard | 4 | 15,38 | 2027 | Biologie (IBD, IPR) | Hydrologique |
| FRGR1936 | Courbière | 2 | 26,75 | 2021 | | |
| FRGR1970 | Aubaigue | 2 | 17,67 | 2015 | | |
| FRGR1977 | Pompét | 2 | 16,92 | 2015 | | |

Tableau 1 : Etat des Masses d'Eau, paramètres déclassants et pressions cause de risque. Classe d'état écologique (1 = Très bon, 2 = bon, 3 = moyen, 4 = médiocre et 5 = mauvais)

Pour la physico-chimie, le premier critère déclassant reste les composés phosphorés. D'après l'étude conduite par le SAGE Loire en Rhône-Alpes (CHARIE T., 2019), sur le bassin à l'amont du barrage de Grangent, l'origine du phosphore serait agricole pour 57%, domestique pour 39% et industrielle pour 4%.

L'assainissement collectif est ainsi une source importante de pollution phosphorée à l'échelle du bassin de la Loire amont et particulièrement sur certains sous-bassins où des « points noirs » sont identifiés : Sumène, Suissesse, Ramel et Foletier. Ainsi, plusieurs stations d'épuration du bassin versant ont été classées en Système d'Assainissement Prioritaire par l'Agence de l'eau, dont certaines font actuellement l'objet de projet de réhabilitation.

Par ailleurs, les zones artisanales et industrielles peuvent localement être source de pollution chimique et notamment en termes de micropolluants, en témoignent les pollutions récurrentes sur les bassins de la Sumène ou du Foletier. Ce dernier a en effet fait l'objet d'une pollution très importante au PCB au cours de l'année 2019 qui constitue aujourd'hui le risque le plus important sur ce bassin.

De même, les pratiques agricoles peuvent être source de pressions notamment concernant les paramètres « pesticides » et « nutriments » et particulièrement sur le Chalon, la Loire et la Suissesse. Le diagnostic agricole du territoire a conduit à la définition de sous-régions agricoles avec des spécificités propres (cf. figure 1, zone de 1 à 8). La Figure 1 page 8 présente une synthèse des caractéristiques de chaque secteur (filère dominante, contexte pédo-climatique, pression et enjeux).

Ce zonage, croisé avec l'état des masses d'eau et l'identification des pressions locales liées à l'activité agricole a permis la délimitation de zones prioritaires (zone A à G) sur lesquelles la mise en œuvre des actions ciblées et hiérarchisées est nécessaire. L'occupation du sol, la densité laitière (en litrage de lait produit par Surface Agricole Utile (SAU) communale), le chargement (UGB/SAU de surface toujours en herbe), la présence du bocage, la présence de zones humides ont également été prises en compte. Les enjeux identifiés sont les suivants :

| Zones prioritaires | | | | Hiérarchisation des problématiques à l'intérieur des zones | | | | | |
|--------------------|-------------------------------|------|---|--|--------------------------|-----------|-------------|--------------------------------|---------|
| Niveau de priorité | Sous-région agricole | Zone | Masses d'eau concernées | Usages macro-polluant | Transfert macro-polluant | Pesticide | Quantitatif | Morphologie (cf volet milieux) | Erosion |
| 1 | Secteur de St-Paulien | A | Le Chalon | X | X | X | X | X | X |
| 1 | Emblavez | B | La Suissesse, la Loire | X | | | X | | |
| 1 | Plateau de Craponne-sur-Arzon | C | L'Arzon, l'Ance du nord amont | X | X | X | X | X | |
| 1 | Le Velay granitique RG | D | L'Ance du nord amont | X | X | X | | | |
| 2 | Le Velay granitique RD | E | Le Foletier, la Loire, le Ran, le Tranchard | X | X | X | | | |
| 2 | Le Haut-Forez | F | L'Ance du nord amont | | X | | X | X | |
| 2 | Le Haut-Pilat | G | La Semène amont | | X | | X | X | |

Deux niveaux de priorité ont été définis en fonction de l'importance des pressions identifiées sur ces secteurs. Ces niveaux de priorité guideront les acteurs agricoles dans la hiérarchisation des actions à conduire.

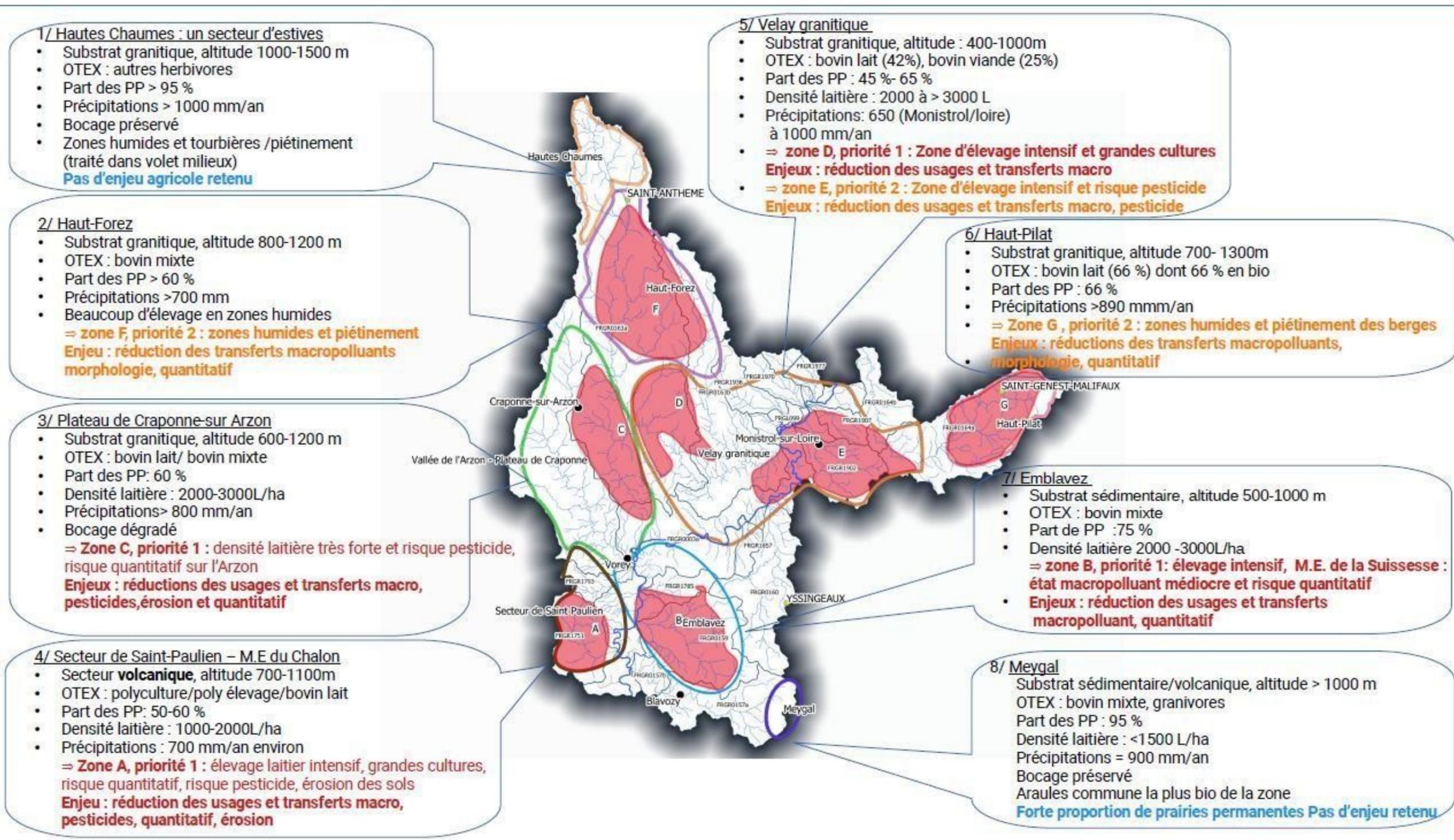


Figure 1 – Délimitation des zones agricoles prioritaires

➤ **PRESSIONS SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LA MORPHOLOGIE**

D'après l'EDL 2019 et le programme de mesure (PDM) associé au futur SDAGE, plusieurs masses d'eau sont concernées par une problématique de continuité écologique : Loire, Ance du Nord amont, Semène, Sumène amont et aval, Chalon, Foletier, Suisseuse, Riougrand et Ramey. Toutefois ces analyses sont discutables, en effet d'après le PDPG de la Haute-Loire, sur la ME Sumène aval le seul obstacle présent sur le cours principal classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement a été supprimé en 2019. De même sur la ME Suisseuse où aucun ouvrage n'est identifié comme prioritaire d'un point de vue piscicole sur le bassin versant d'après le PDPG 43 (la problématique sédimentaire en revanche apparaît importante sur ce bassin versant ainsi que la qualité de l'eau en lien avec le secteur couvert du Coindet dans le bourg de Rosières notamment) et sur la ME Loire pour laquelle les ouvrages présents sont équipés de passes à poissons.

D'après le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (version 2023) 205 ouvrages en travers sur des cours d'eau en liste 2 sont identifiés sur le CTLAV avec la répartition suivante :

| Cours d'eau | Nb ouvrage | | |
|------------------------------------|------------|-----------------------|----------|
| Le Maboef | 18 | | |
| L'Ecotay | 2 | | |
| La Semène | 42 | | |
| SOUS-TOTAL BV Semène | 62 | | |
| La Sumène | 13 | | |
| La Loire | 25 | | |
| L'Arzon | 10 | | |
| Le Chandieu | 14 | Dont : | |
| La Ligonne | 6 | Etat inconnu | 6 |
| L'Andrable | 33 | Existant | 1 |
| | | | 7 |
| | | | 4 |
| L'Ance du Nord | 4 | Détruit entièrement | 1 |
| | 2 | Détruit partiellement | 7 |
| SOUS-TOTAL BV Ance du Nord | 9 | TOTAL CTLAV | 8 |
| TOTAL Ouvrage Liste 2 CTLAV | 5 | | 2 |
| | 2 | | 0 |
| | 0 | | 5 |
| | 5 | | |

Ainsi les deux bassins les plus impactés par cette problématique sont l'Ance du Nord et la Semène qui sont les deux plus grands bassins versants, tous deux classés en bon état, mais paradoxalement sans pression « continuité écologique » identifiée dans l'EDL 2019 pour les ME Semène amont et aval et Ance du Nord aval.

Dans l'EDL 2019, les ME Loire, Ance amont, Suisseuse, Ramel et Chalon sont identifiées en risque « morphologie ». D'après les constats des partenaires techniques locaux cette pression morphologique est également présente sur les cours d'eau et les zones humides des hauts bassins de l'Arzon et de la Semène.

Au cours de la concertation organisée par la DDT 43 pour la déclinaison du PDM du SDAGE 2021-2027, les participants ont fait remonter le souhait d'inscrire les zones humides comme enjeu transversal sur le périmètre du SAGE Loire-Amont et du CT LAV. Cette demande émane d'un constat partagé d'une dégradation constante (drainage, urbanisation) de ces milieux et particulièrement du maillage des petites zones humides dont la surface est inférieure aux seuils réglementaires des procédures de déclaration ou d'autorisation de travaux.

➤ **ENJEU « BIODIVERSITÉ »**

Les cours d'eau du territoire constituent de véritables réservoirs de biodiversité et sont en très grande majorité classés « corridors écologiques » dans le SRCE Auvergne-Rhône-Alpes.

En effet, ils hébergent de nombreuses espèces patrimoniales : Moule perlière, Castor, Loutre, Ombre commun, Sonneur à ventre jaune, Ecrevisses à pieds blancs. Mais aussi, d'autres espèces emblématiques liées aux milieux aquatiques : l'hirondelle des rivages, le martin pêcheur, le cincle plongeur, le Héron bihoreau... Si certaines de ces espèces sont dans une dynamique de population favorable et en voie de reconquête (Loutre, castor) d'autres sont en régression voire en voie d'extinction (Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière).

Ainsi plusieurs sites d'intérêt communautaire directement liés aux milieux aquatiques et humides sont présents sur le territoire : « Gorges de l'Arzon », « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon », Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre », « Gorges de la Loire ». Les Gravières de Bas-en-Basset sont par ailleurs en partie couvertes par un Arrêté de Protection de Biotope en raison de la présence d'une colonie nicheuse de Héron bihoreau.

➤ ENJEU « ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

D'après l'étude ICC-HYDROQUAL (2010) conduite par l'université de Tours, les bassins de la Loire amont et de l'Allier seraient particulièrement impactés à l'horizon 2050 par une diminution des débits d'étiage (-18 à -25%) avec des basses eaux plus sévères et décalées sur l'automne couplées à une augmentation de la température de l'air de +2.3°C.

Ces tendances, déjà observables concernant le décalage des étiages sur l'automne, vont grandement impacter des milieux aquatiques déjà dégradés et donc moins résilients (absence de ripisylve, prélèvements en période d'étiages, rupture de la continuité écologique...).

Cet enjeu est identifié comme transversal sur le territoire de la Loire et ses affluents Vellaves.

3. Priorités

➤ THÉMATIQUES

D'après le diagnostic de territoire, le programme d'actions du CT devrait répondre à des enjeux multiples. Il ressort de l'élaboration 2 enjeux principaux :

- [Volet A - Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés :](#)

Un cours d'eau et ses milieux associés en bon état remplissent un ensemble de fonctionnalités (connectivités latérales, échange nappe/rivière, corridor écologique, transport solide, habitats pour la faune/flore, préservation des espèces). Il s'agit ici de restaurer la morphologie des cours d'eau, des milieux alluviaux, des continuités écologiques, des zones humides et de la biodiversité des milieux aquatiques sur des sites dégradés et prioritaires du bassin versant.

- [Volet B - Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, gestion quantitative et adaptation au changement climatique :](#)

La qualité de l'eau est un élément essentiel à l'atteinte du bon état. Les usages du territoire (usages domestiques, agricoles, industriels) ont un impact avéré sur plusieurs masses d'eau. Avec l'aggravation des déficits en période d'étiage, cela va conduire à l'observer dans les prochains suivis qualité de cet impact sur d'autres masses d'eau dont l'état est déjà en cours de dégradation. La gestion quantitative de la ressource en eau concerne les déficits de plus en plus prégnants sur le territoire et la prévention des phénomènes inéluctables d'inondations.

A cela s'ajoutent 2 enjeux complémentaires, permettant la mise en œuvre du programme, le suivi et l'évolution des pratiques des usagers :

- [Volet C - Communication et évaluation de la stratégie territoriale,](#)
- [Volet D - Pérennisation de la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.](#)

➤ SECTEURS D'INTERVENTION

Un travail de priorisation géographique a été conduit avec les partenaires techniques locaux pour cibler les actions par thématique en fonction des pressions et enjeux présents par masses d'eau. Cette priorisation s'appuie sur diverses sources d'information : EDL 2019, concertation pour le futur PDM, PAGD des SAGE, PDPG 42 et 43, études et connaissances locales.

| | Critères de priorisation | ME concernées | Dispositions du SAGE correspondant |
|-------------------------------------|---|--|--|
| Hydrologie | BV en risque hydro SAGE/PDP G/EDL 2019 | Sumène, Foletier, Aubaigue, Tranchard, Pompet, Arzon, Suisseuse, Ran + ensemble des petits affluents directs de la Loire | SAGE LA : A.1.3, A.1.4, A.1.6 et A.1.7 SAGE LRA : 3.1.1, 3.1.4, 3.2.1 |
| Qualité : | | | |
| - Assainissement collectif | BV avec points noirs connus ou SAP | Suisseuse, Loire, Pompet, Tranchard, Chalon, Ran, Foletier, Sumène, Semène amont | SAGE LA : D.1.7 |
| - Rejets non domestiques | BV avec forte densité ICPE + ME risques Micropolluants | Foletier, Ance du nord aval, Semène aval, Sumène amont, Chalon, Loire et Ramel | SAGE LA : D.1.4, C.5.3 et B.2.1 SAGE LRA : 2.2.5 |
| - Pollutions diffuses agricoles | BV avec zones agricoles prioritaires | Chalon, Suisseuse, Loire, Foletier, Arzon, Ance amont et Semène Amont | SAGE LA : C.2.5, D.1.2, D.1.3 SAGE LRA : 2.3.5 |
| Morphologie | BV prioritaires suite à concertation locale + BV en risque morpho EDL | Arzon, Semène amont et aval, Ance amont et aval, Suisseuse, Loire, Ramel, Chalon, Foletier, Sumène amont | SAGE LA : B.2.1, C.1.1, C.1.4, C.2.1, C.2.2 et C.2.3 SAGE LRA : 1.1.6, 1.1.7, 1.3.1, 1.3.2, 1.5.1 |
| Continuité écologique | BV prioritaires suite à concertation locale | Arzon, Semène aval et amont, Ance du nord aval et amont, Ramel et Sumène amont | SAGE LA : C.3.1, C.3.2 SAGE LRA : 1.2.1 |
| Biodiversité | BV prioritaire en fonction des espèces patrimoniales présentes | Arzon, Semène aval et amont, Ance du nord aval et Amont, Sumène amont, Aubaigue, Ramel et Courbières. | SAGE LA : C.4.2 SAGE LRA : 1.1.1 |
| Adaptation au changement climatique | Tout le territoire | Toutes | |
| Informier et sensibiliser | Tout le territoire | Toutes | SAGE LA : F.1.4 |

4. Objectifs

L'objectif final du Contrat Territorial sera l'atteinte du bon état pour :

- les 6 masses d'eau en état moyen (Foletier, Ran, Chalon, Suisseuse, Sumène aval, Gravières de Bas-en-Basset)
- la masse d'eau du Ramel en état médiocre

De plus, conformément à la Directive Cadre Européenne l'objectif du CT est également le maintien du bon état sur les 9 masses d'eau déjà en bon état (Ance du Nord amont, Ance du Nord aval, Semène amont, Semène aval, Arzon, Aubaigues, Pompét, Courbières et Sumène amont).

Cet objectif général se décompose en 4 objectifs opérationnels détaillés dans le Tableau 2 en page 13:

- Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés
- Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, gestion quantitative et adaptation au changement climatique
- Communication et évaluation de la stratégie territoriale
- Pérennisation de la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Par ailleurs, l'EPAGE Loire-Lignon n'est pas la seule structure à agir pour atteindre ces objectifs. En effet, les collectivités et autres acteurs du territoire (cf. tableau 2) sont engagés dans diverses démarches agro-environnementales et de développement durable complémentaires du Contrat Territorial.

Certains enjeux ont été écartés de la stratégie de territoire car jugés moins prioritaires, trop difficilement corrigeables ou pour lesquels la réflexion n'est pas assez engagée :

- Envahissement du cours de la Loire par la renouée du japon
- Restauration morphologique et continuité écologique sur la basse vallée de la Suisse
- Accompagnement des professionnels forestiers sur la mise en œuvre de bonnes pratiques

| Enjeux identifiés | Objectifs opérationnels du Contrat | | Démarches territoriales/acteurs locaux contribuant aux objectifs |
|--|------------------------------------|---|---|
| Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés | A1 | Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité des habitats des masses d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - PNR du Pilat et PNR du Livradois-Forez - Contrats Vert et Bleu : « Saint-Etienne Métropole », « Grand Pilat », « Loire-Forez Agglo », « Parc Livradois-Forez – Bassin versant de la Dore » et « Devès-Mézenc-Gerbier » - Politiques départementales des ENS - SAGE LA et LRA, - Fédération de pêche 42/43/63 - DDT/DREAL, EDF, propriétaires privés - CEN Auvergne et Rhône-Alpes - PNA en faveur des espèces menacées et sites Natura 2000 - Parc de la Biodiversité (CC Marches du Velay-Rochebaron) - ONF |
| | A2 | Etudes de connaissance et de fonctionnement des milieux | |
| | A3 | Restauration de la continuité écologique | |
| | A4 | Restauration et préservation des zones humides | |
| | A5 | Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques | |
| | A6 | Contribuer à améliorer la perception des milieux aquatiques | |
| Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, gestion quantitative et adaptation au changement climatique | B1 | Evolution des pratiques en faveur d'une agriculture plus respectueuse des milieux naturels aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Projet Agro-Environnemental et Climatique : Gorges de la Loire Aval, Hautes Chaumes du Forez et Pilat - Projet de PSE du Haut-Pilat - SAGE LA et LRA - Projets Alimentaires Territoriaux : « Jeune Loire », « Loire-Forez Agglo » et « Grand-Clermont et Parc Livradois-Forez » - Schémas de Cohérence Territoriale : « Pays du Velay », « Jeune Loire » et « Sud Loire » - Collectivités gestionnaires des systèmes d'assainissement - Collectivités gestionnaires des réseaux AEP - DDT/DREAL, - SLGRI/PAPI de l'agglomération du Puy-en-Velay - Mission Haies |
| | B2 | Réduction des pollutions d'origine domestique | |
| | B3 | Réduction des pollutions d'origine industrielle | |
| | B4 | Gestion et réduction des déficits quantitatifs | |
| | B5 | Prévention du risque inondation | |
| Communication et évaluation de la stratégie territoriale | C1 | Faire évoluer les perceptions et les mentalités | <ul style="list-style-type: none"> - SAGE LA et LRA - CPIE du Pilat, FNE Loire et FNE Haute-Loire - Reconnaissance en « Territoires Engagés pour la Nature » du PNR du Pilat, du PNR Livradois-Forez, de Saint-Etienne Métropole et de Loire-Forez Agglomération |
| | C2 | Evaluation et adaptation de la stratégie du CT | |
| Pérennisation de la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques | D1 | Assurer le suivi administratif et financier des actions et coordonner l'ensemble des dossiers | <ul style="list-style-type: none"> - Autres maîtres d'ouvrage du CT - EPAGE Loire-Lignon - EPCI du territoire levant la taxe GEMAPI (CCMVR, CCMIM, LFA, CAPEV) |
| | D2 | Assurer la mise en œuvre des actions sur les milieux aquatiques et humides et la médiation auprès des riverains | |

Tableau 2 : Objectifs opérationnels du contrat territorial

L'objectif opérationnel « B1 - Evolution des pratiques en faveur d'une agriculture plus respectueuse des milieux naturels aquatiques » a fait l'objet d'un travail de déclinaison plus précis en fonction des leviers agronomiques qui seront activés. Le détail global de ces actions est présenté dans le Tableau 3, ci-dessous.

| Déclinaison de l'objectif opérationnel B1 : Evolution des pratiques en faveur d'une agriculture plus respectueuse des milieux naturels aquatiques | Usage macro-polluant | Transferts macro-polluant | Usage et transfert micropolluant (pesticides) | Morphologie | Erosion des sols | Hydrologie / Quantitatif |
|--|----------------------|---------------------------|---|--------------|------------------|--------------------------|
| | Zones A, B, C, D, E | Zones A, B, C, D, E, F, G | Zones A, C, D, E | Zones F et G | Zone A | Zones A, B, D, F et G |
| Accompagner les agriculteurs vers une optimisation des pratiques d'épandage des fertilisants | X | X | | | | |
| Accompagner les agriculteurs vers l'implantation d'éléments paysagers limitant les transferts et l'érosion des sols | | X | X | | X | |
| Accompagner les agriculteurs vers le développement de pratiques qui limitent les transferts | | X | X | | X | |
| Améliorer la gestion des zones humides des exploitations agricoles en vue de la préservation des milieux aquatiques | | | | X | | X |
| Favoriser la mise en place de leviers agronomiques pour réduire l'usage des intrants et les évolutions vers des pratiques et des systèmes vertueux | X | X | X | | | |
| Développer les surfaces en herbe | X | | X | | | |
| Optimiser les capacités de stockage des effluents d'élevage (bâchage, couverture des fosses à lisier) | X | X | X | | | |
| Accompagner les agriculteurs des investissements pour des matériels d'épandage spécifique | X | X | x | | | |
| Augmenter la part d'exploitations bio sur le contrat territorial | | | X | | | |
| Réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les cultures annuelles | | | X | | | |
| Calculer les volumes prélevés et prélevables par l'agriculture | | | | | | X |
| Optimiser l'usage de l'eau dans les exploitations agricoles (eau de lavage, abreuvement) | | | | | | X |
| limiter le piétinement des berges | X | | | X | | X |
| Déterminer l'impact des antiparasitaires sur la qualité de l'eau | | | X | | | |

Tableau 3 : Déclinaison de l'objectif opérationnel B1 (Pollution diffuses)

FEUILLE DE ROUTE

1. Gouvernance mis en place

L'EPAGE Loire-Lignon est identifié par ses collectivités adhérentes pour être la structure porteuse du contrat, et maître d'ouvrage de sa cellule d'animation, dans la continuité des opérations conduites précédemment sous l'entité SICALA. À ce titre, dans le cadre de la restructuration du SICALA en EPAGE, la Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez a intégré le Syndicat à compter du 01/01/2020.

Ainsi, le CT sera directement piloté par les élus de l'EPAGE : le Président et le Vice-Président en charge de la compétence GEMA sur le secteur aval du Syndicat. Le pilotage du contrat est assuré par plusieurs instances de discussion et d'échanges :

- un Comité de Pilotage (COPI) qui se réunit au minimum 1 fois par an, qui se veut un rendez-vous d'échange et d'information pour tous les acteurs et partenaires du CT, il est composé des représentants des organismes suivants :

| | | | | |
|-----------------------------|--------------------------------|--------------|---|------------------------------|
| Communes et EPCI | Agence de l'eau Loire-Bretagne | OFB 42/43/63 | FDPPMA 42/43/63 +AAPPMA | CA 42/43/63 |
| PNR Pilat + Livradois-Forez | ONF + CRPF + GPF 43 | FNE AURA | Haute-Loire Bio, AgriBio 63, GDA Forez-Emblavez, Haute-Loire conseil élevage et ARDAB | CCI 42/43/63 |
| CD 42/43/63 + CR AURA | EDF | DDT 42/43/63 | EP Loire (SAGE LA et LRA) | CEN Auvergne CEN Rhône-Alpes |

- des groupes de travail thématiques et /ou géographiques qui se réunissent plus régulièrement dans l'année et en fonction des projets/actions en cours pour travailler en comité plus restreint sur des sujets techniques.

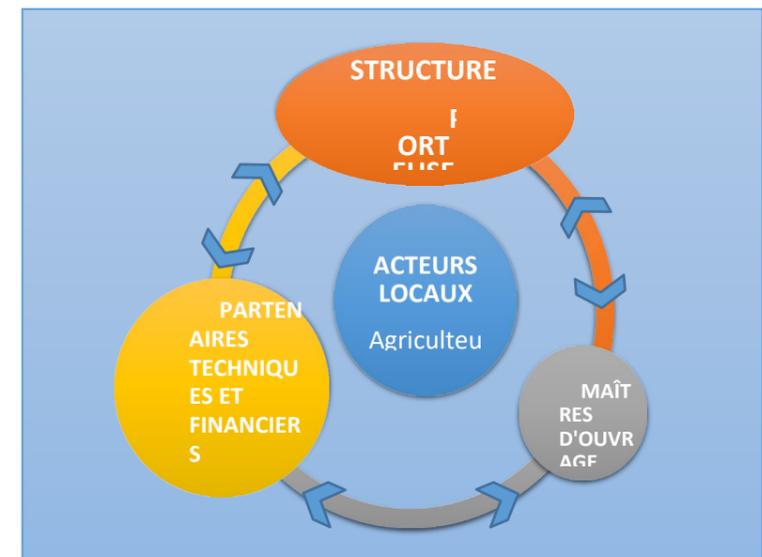
Plusieurs GT ont d'ores et déjà été réunis dans le cadre de la première phase du CT (2021-2023) :

- un GT agricole (4 réunions en 2021),
- un GT cours d'eau (2 réunion en 2021 et 1 en 2022),
- un GT ZH et mares (1 réunion en 2021 et 1 en 2022),
- un GT quantité/qualité (1 réunion en 2021 et 1 en 2022),
- un GT communication et sensibilisation (1 réunion en 2021).

D'autres groupes de travail spécifiques continueront à être mis en place tout au long de la mise en œuvre du CT en fonction des besoins qui se feront sentir et notamment sur des questions spécifiques (suivi d'une étude, pilotage d'un projet de restauration ambitieux) et notamment dans une logique de mutualisation de moyens avec les deux SAGE du territoire. Les thématiques de la gestion quantitative et la communication sont clairement identifiées pour une mutualisation poussée avec l'EPL et les SAGE, notamment dans la conduite de l'étude HMUC. D'autres mutualisations CT/SAGE engagées sur la première phase du CT sur la thématique de la biodiversité avec le SAGE LRA ou sur les questions spécifiques du complexe hydroélectrique de Passouira et sur l'espace de mobilité de la Suisse avec le SAGE Loire Amont restent d'actualité mais ne seront pas prioritaires dans la seconde phase.

Par ailleurs, outre le porteur de projet, l'EPAGE Loire-Lignon, plusieurs maîtres d'ouvrage sont identifiés pour porter des actions dans le cadre du CT :

- Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
- Haute-Loire Biologique
- Conservatoires d'Espaces Naturels d'Auvergne et de Rhône-Alpes
- Haute-Loire Conseil Elevage
- GDA FOREZ EMBLAVEZ
- Fédération départementale des CUMA de Haute-Loire (FDCUMA 43).
- FDPPMA de la Loire
- Mission Haies
- Office National des Forêts



2. Moyens et compétences d'animation mobilisés

La cellule animation du CT est basée sur deux antennes de l'EPAGE Loire-Lignon (Tence 43 et Bellevue-la-Montagne, 43) en raison de l'étendue du bassin versant et du contexte historique de gestion sur ce territoire. Elle est complétée par un agent de l'EPAGE Loire-Lignon mutualisé sur plusieurs contrats pour la géomatique (base de données, SIG, site internet) à hauteur de 0,25 ETP sur le CTLAV. Par ailleurs, une mission de secrétariat, appui administratif et financier est également mutualisée au sein de la structure et représente 0,50 ETP pour le CTLAV.

L'équipe sur la période 2021-2023 était composée de 5 agents dont un à temps partiel sur le volet agricole comme suit :

- 1 ETP animateur général de la procédure
- 0.5 ETP animateur thématique « cours d'eau »
- 1.5 ETP techniciens de rivière
- 0.5 ETP technicien zones humides
- 0.5 ETP animation thématique « communication-sensibilisation »
- 0.4 ETP animation thématique « agricole – pollution diffuse »
- 0.25 ETP support géomatique
- 0.5 ETP support administratif

Soit un total de 2.4 ETP d'animateurs et de 2 ETP de techniciens et 0.75 ETP d'agents assurant des fonctions support.

La cellule animation proposée dans la seconde phase du CT(2024-2026) est la suivante :

- 1 ETP animateur général
- 1 ETP animatrice thématique Zones Humides
- 2 ETP animateur thématique cours d'eau
- 1 ETP animatrice thématique agricole
- 0.25 ETP support géomatique
- 0.5 ETP support administratif

Le poste animatrice agricole passera de 0.4 ETP à 1 ETP en raison de la diversité des missions et de l'étendue du territoire. Les raisons qui poussent à proposer cette augmentation d'ETP sont les suivantes :

- la surcharge de travail de l'animateur agricole a conduit à un turnover important dans la 1e phase du contrat (3 animateurs en 3 ans),
- volonté de rester à ETP constant par rapport à 2023. Le poste supplémentaire de chargé d'études sur 2023 amène à une cellule animation à 1 ETP sur 2023, un retour à 0.4 ETP en 2024-2026 serait considéré comme une perte de moyen humain et d'efficacité dans les missions,
- volonté de proposer une seconde campagne de mesures agro-environnementales Plateaux et Vallées Vellaves. Ce qui générera beaucoup de temps d'animation et de suivi.

Le poste d'animatrice "zones humides" passera de 0.5 ETP à 1 ETP afin de répondre aux exigences de la programmation du CT. Le poste d'animation "communication et sensibilisation" sera supprimé et rattaché aux missions de l'animateur général dans le but de mieux correspondre au fonctionnement du CT.

➤ L'ANIMATEUR GÉNÉRAL ASSURERA :

- la coordination des différentes instances (COFIL, groupes de travail...) et des maîtres d'ouvrage du CT;

- l'animation et la coordination des GT « Qualité », « Quantité », « Biodiversité » et « Communication - sensibilisation » ;
- la coordination et la concertation avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels et notamment avec les animateurs des SAGE ;
- le suivi technique et financier des études menées sur le territoire du CT sur les thématiques « Qualité », « Quantité » et « Biodiversité » ;
- la rédaction de documents liés au CT (courriers, demandes de subventions..) ;
- la représentation du CT dans des réunions techniques ;
- l'ingénierie financière nécessaire à la convergence des outils financiers des différents partenaires (politique départementales « Espaces Naturels Sensibles », politique régionale « Biodiversité », appels à projets « Biodiversité » de l'OFB et de l'AELE, mécénat d'entreprises)
- la sensibilisation du grand public sur les enjeux, travaux et études du CT ;
- la rédaction de documents, de supports de communication, de lettres d'information et d'articles d'actualité sur le CTAV pour le site internet de l'EPAGE ;
- suivi des programmes pédagogiques réalisés sur le périmètre du CT ;
- l'organisation et la participation à des événements grand public en coopération avec les animateurs thématiques du CT;
- l'organisation de visite de chantier et de réunion d'information à destination des élus et des techniciens des EPCI en concertation avec les animateurs des SAGE et les animateurs thématiques du CT.

➤ **LES ANIMATEURS THÉMATIQUE « COURS D'EAU » ASSURERONT :**

- l'animation et la coordination du volet « Cours d'eau » et du GT associé ;
- l'animation des GT spécifiques (grands projets de restauration hydromorphologique, ENS "Rivière de l'Ance",) ;
- la coordination et la concertation avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels du volet ;
- le suivi technique et financier des études et travaux menés sur le territoire du CT sur les thématiques « Cours d'eau » ;
- la conduite de diagnostics complémentaires sur les cours d'eau non inventoriés en phase d'élaboration. L'ensemble des actions de repérage, d'animation et de conventionnement auprès des propriétaires avant engagement des travaux;
- l'ingénierie de projets en régie (dimensionnement et chiffrage) ;
- la rédaction des cahiers des charges et des dossiers de consultations des entreprises
- l'organisation logistique et les besoins matériels des équipes et des chantiers en régie ;
- le calendrier de coordination des équipes en régie avec les entreprises prestataires ;
- la conduite et le suivi des chantiers en régie avec les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon ou avec les entreprises prestataires et le suivi post-travaux des chantiers réalisés;
- l'élaboration des démarches administratives préalables à la réalisation des travaux.

➤ **L'ANIMATRICE THÉMATIQUE ZONES HUMIDES ASSURERA :**

- l'animation et la coordination du volet « Zones Humides » et du GT associé en partenariat avec les SAGE et les CEN du territoire ;
- le pilotage et la conduite le cas échéant de la réalisation des plans de gestion ZH et des inventaires associés ;
- le suivi technique et financier des études et travaux menés sur le territoire du CT sur les thématiques « Zones Humides » ;

- le suivi de diagnostics complémentaires sur les zones humides non inventoriés en phase d'élaboration. L'ensemble des actions de repérage, d'animation et de conventionnement auprès des propriétaires avant engagement des travaux;
- l'ingénierie de projets en régie (dimensionnement et chiffrage) ;
- la rédaction des cahiers des charges et des dossiers de consultations des entreprises ;
- l'organisation logistique et les besoins matériels des équipes et des chantiers en régie ;
- le calendrier de coordination des équipes en régie avec les entreprises prestataires ;
- la conduite et le suivi des chantiers en régie avec les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon ou avec les entreprises prestataires et le suivi post-travaux des chantiers réalisés;
- l'élaboration des démarches administratives préalables à la réalisation des travaux.

➤ **L'ANIMATRICE THÉMATIQUE « AGRICOLE » ASSURERA :**

- l'animation et la coordination du volet « Agricole » et du GT associé ;
- la coordination et le suivi des autres maîtres d'ouvrages agricoles du CTLAV ;
- la conduite des actions agricoles en maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE ;
- le suivi administratif et financier des actions de la programmation agricoles ;
- la veille sur les financements mobilisables et procédures agricoles à venir (FEADER, PSE, AAP...);
- la participation et la représentation du CTLAV et de l'EPAGE au sein des autres procédures agricoles en cours sur le territoire (PSE Haut-Pilat, 4 PAT du territoire, PAEC...).

3. Programme d'action, indicateurs de suivi et objectifs associés

L'ensemble des actions prévues visera, en cohérence avec les dispositions et objectifs des SAGE Loire Amont et Loire en Rhône-Alpes, à favoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Il s'agira de contribuer à l'atteinte du bon état pour les 6 masses d'eau en état moyen et la masse d'eau en état médiocre et le maintien du bon état sur les 9 masses d'eau déjà en bon état. C'est notamment à travers la restauration et la préservation des éléments fonctionnels clés que sont les zones humides et les têtes de bassin versant ainsi que les ripisylves et la continuité écologique, que ces objectifs seront atteints. L'atteinte ou le maintien d'une qualité des eaux satisfaisante passera également par une réduction de certaines pressions (pollutions diffuses agricoles, rejets domestiques et industriels). La limitation des transferts de phosphore aux cours d'eau est identifiée comme un axe de travail important (restauration du bocage et des ripisylves, favoriser les surfaces toujours en herbe, réduction des intrants, développement des couverts hivernaux). Un travail important d'accompagnement des agriculteurs et de diffusion des leviers agronomiques existants sera poursuivi par les acteurs agricoles du territoire.

Dans une perspective de changement climatique, le deuxième axe principal des actions cible le maintien de débits d'étiage suffisants permettant ce bon fonctionnement. La structure porteuse du CT a souhaité également s'investir sur les problématiques quantitatives, avec l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » lancée en 2022 qui alimentera les réflexions des SAGE sur cette thématique. L'impact potentiel du barrage de Passouira a été étudié via une étude sédimentaire et un suivi piscicole sur la première phase du CT. Il ressort que l'étude sédimentaire n'a pas révélé de dysfonctionnements particulièrement néfastes pour le milieu en aval. Par contre les taux de concentration en micropolluants semblent être aussi importants à l'aval qu'à l'amont de l'ouvrage ce qui est difficile à lier avec la présence du barrage.

Concernant la continuité écologique, le travail de priorisation conduit en intégrant les enjeux identifiés dans les listes bassin et département ainsi que les enjeux spécifiques locaux a conduit à programmer des travaux d'amélioration sur 19 obstacles d'importance départementale, dont 11 d'importance majeure à l'échelle du bassin.

De plus, la préservation et la restauration de la biodiversité aquatique et rivulaire est un axe de travail important dans le cadre de la 2ème phase du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves.

Enfin, de nombreuses actions de communication et de sensibilisation accompagneront la mise en œuvre de ce programme d'action (voir plan de communication en annexe).

Les tableaux en fin de document reprennent les estimations financières de la programmation prévisionnelle étalée sur 6 ans en deux Contrats Territoriaux successifs sur le territoire de la Loire et ses Affluents Vellaves. La première phase (2021-2023) a été conservée par rapport à la version du 14/06/2021 alors que la seconde phase (2024-2026) a été mise à jour. Les éléments techniques de chaque action (type d'actions, territoire concerné, type de public concerné, linéaire concerné, détail des travaux...) sont détaillés dans chaque fiche action présentés en annexe 3 du Contrat Territorial.

4. Les conditions de réussite

La clé de la mise en œuvre des actions réside en trois points : l'acceptation des actions par les acteurs cibles, l'optimisation du plan de financement et le ratio dimensionnement de la charge de travail / moyens humains. Afin d'atteindre ces objectifs, la volonté de l'EPAGE Loire-Lignon est de faire converger les outils et les moyens « eau » et « biodiversité » (ENS départementaux, Natura 2000, AP Biodiversité de la région AURA) des différents partenaires. L'objectif principal étant d'aboutir à un programme d'action cohérent en termes de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité aquatique en optimisant les financements.

Par ailleurs, l'EPAGE Loire-Lignon souhaite également travailler de façon importante sur l'animation territoriale, la communication et la sensibilisation pédagogique afin d'aboutir à une plus forte acceptation des actions par les élus, les usagers et le grand public.

L'EPAGE Loire-Lignon, structure porteuse à cheval sur 4 départements, est compétente sur l'intégralité du périmètre du contrat territorial grâce à la délégation de compétence consentie par les EPCI du bassin de la Loire amont. Il concerne 116 communes au total pour 10 EPCI qui lui ont délégué, depuis le 1^{er} Janvier 2020, la compétence GEMAPI (hormis la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay qui conserve la compétence « prévention des inondations »). Par ailleurs, les collectivités adhérentes à l'EPAGE Loire-Lignon sont impliquées et conscientes des efforts à conduire notamment en terme financier pour atteindre les objectifs fixés puisque quatre d'entre elles (la CA Loire-Forez-Agglomération, la CC Mézenc-Loire-Meygal, la CC Marches du Velay – Rochebaron et la CA du Puy en Velay) ont d'ores et déjà voté l'instauration de la taxe.

L'animation de 3 contrats territoriaux et d'un SAGE par l'EPAGE Loire-Lignon permet une mutualisation renforcée de certaines missions (géomatique, secrétariat, comptabilité, communication). Par ailleurs, une coopération poussée avec les SAGE du périmètre se traduit notamment sur le volet quantitatif puisque l'EPAGE Loire-Lignon, en concertation avec l'EP Loire conduit une étude HMUC/Besoins-ressources à l'échelle du CTLAV.

L'implication importante des partenaires techniques (CEN Auvergne et Rhône-Alpes, Chambre d'Agriculture 43, Haute-Loire Bio) apportant leurs compétences spécifiques et avérées, chacun dans leur domaine, permet de légitimer l'intervention du CT en termes de restauration des zones humides et d'évolution des pratiques agricoles.

5. Le suivi et l'évaluation

Le CTLAV sera doté d'un dispositif de suivi et d'évaluation afin de vérifier la mise en œuvre du programme et l'atteinte des objectifs définis. Ce dispositif se base sur des indicateurs, recueillis annuellement, ou en année 3 (correspondant au premier contrat) et/ou en année 6 (fin du deuxième contrat). Il permet également de réviser la programmation des actions dont l'efficacité n'est pas avérée en fin de 1^{er} contrat.

Les indicateurs liés à chaque action sont détaillés dans les fiches actions de la programmation. Certaines données sont acquises au fur et à mesure de la réalisation des actions : nombre d'ouvrages supprimés, de seuils équipés, de linéaires traités, nombre de participants aux réunions agricoles, nombre d'articles dans la presse parus, le temps passé pour réaliser les opérations, le coût initial prévu, le coût final...

Ces indicateurs seront suivis en régie par la cellule d'animation du CTLAV. Enfin, il a été réalisé en 2023:

- un bilan du premier contrat d'une durée de 3 ans : bilan effectué en interne la 3^{ème} année sur la base des données acquises au moyen des indicateurs quantitatifs et financiers renseignés annuellement ;

Et il est prévu de réaliser:

- un bilan final des deux Contrats Territoriaux (au terme des 6 ans) sur la base d'une étude bilan évaluative, des suivi de la qualité des eaux et piscicoles, réalisés en tout ou partie par un bureau d'étude spécialisé.

| Enjeux identifiés | Objectifs opérationnels du Contrat | Description des leviers d'actions / Sous-objectifs associés | Résultat indicateur à 3 ans (2021-2023) | Résultat indicateur à 3 ans (2024-2026) |
|---|--|--|---|--|
| Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés | Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité des habitats des masses d'eau | - Renaturation hydro-morphologique des cours d'eau | - 43kml de cours d'eau renaturés, ou restaurés et protégés du piétinement | - 35 kml de cours d'eau renaturés, ou restaurés et protégés du piétinement |
| | Etudes de connaissance et de fonctionnement des milieux | - Complément de diagnostic des cours d'eau - Etudes hydro-morphologiques | - 60 kml de cours d'eau diagnostiqués - 3 études hydro-morphologiques réalisées | - 35 kml de cours d'eau diagnostiqués, - 1 étude hydro-morphologique réalisée |
| | Restauration de la continuité écologique | - Mise en œuvre et/ou accompagnement d'actions de restauration de la continuité écologique | - 22 obstacles arasés / aménagés dans le périmètre entre 2021 et 2023 | - 10 obstacles arasés / aménagés dans le périmètre entre 2024 et 2026 |
| | Restauration et préservation des zones humides | - Compléments d'inventaire, diagnostics, études de faisabilité de restauration - Restauration et protection des zones humides dégradées, notamment sur l'amont des masses d'eau de la Semène, de l'Ance et de l'Arzon | - ha supplémentaires inventoriés, - 7 diags / études réalisés - ha de ZH restaurées - ha de ZH gérées durablement/protégées - 10 zones humides restaurées - 6 mares restaurées | - ha supplémentaires inventoriés, - 32 diags / études réalisés - ha de ZH restaurées - ha de ZH protégées - 10 zones humides restaurées - 15 mares restaurées |

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| | Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques | - Suivis et inventaire des populations d'espèces patrimoniales | - 2 années de suivis des populations de moules perlières - 1 étude d'inventaires des populations d'écrevisses à pattes blanches | - 4 journées de suivis des sites à fortes populations d'APP et MM - 2 journées veille environnementale sur les sites à risque d'aphanomyose |
| | Contribuer à améliorer la perception des milieux aquatiques | - Aménager, contrôler l'accès et valoriser les milieux aquatiques | - 2 sites rendus accessibles au public | - 1 site rendu accessible au public |
| Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, gestion quantitative et adaptation au changement climatique | Evolution des pratiques en faveur d'une agriculture plus respectueuse des milieux naturels aquatiques | - Optimiser l'épandage et du stockage des effluents - Réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les cultures annuelles - Accompagner à la conversion, au maintien et à la transmission bio et déconstruire les freins psychologiques - Restaurer le bocage et les ripisylves et valoriser le bois bocager - Vulgariser et diffuser l'intérêt et développement des couverts végétaux - Expérimenter sur les techniques culturales simplifiées - Développer les prairies à flore variée - Faire des prairies humides une fierté du territoire et améliorer leur gestion - Reconnaître et rémunérer les services environnementaux des agriculteurs - Recycler les eaux de pluie et de lavage - Choisir des cultures économes en eau - Coordonner les actions et mobiliser les agriculteurs | - 22 journées de démonstration/formation, visites conseil, retour d'expérience - 80 diagnostics (exploitation, conversion bio, bocager) - Nombre d'exploitations converties au bio, nouvelles pratiques culturales respectueuses. - 380 agriculteurs sensibilisés et/ou formés - 20 agriculteurs participant au concours des pratiques agro-écologiques - 25 suivis individuels d'exploitations (effluents, bioagresseurs) - 8 parcelles d'expérimentations sur (gestion des effluents, désherbage mécanique, semis sous couvert, doubles cultures) - 30 agriculteurs accompagnés sur la gestion/restauration du bocage et de la ripisylve - 6km de haies plantées | - 35 journées de démonstration/formation, visites conseil, retour d'expérience - 180 diagnostics d'exploitation et diagnostic de conversion bio - Nombre d'exploitations converties au bio, nouvelles pratiques culturales respectueuses. - 595 agriculteurs sensibilisés et/ou formés - 50 agriculteurs participant au concours des pratiques agro-écologiques - 55 suivis individuels d'exploitations (effluents, bioagresseurs) - 8 parcelles d'expérimentations sur (gestion des effluents, désherbage mécanique, semis sous couvert, doubles cultures) - 60 agriculteurs accompagnés sur la gestion/restauration du bocage et de la ripisylve - 12km de haies plantées |
| | Réduction des pollutions d'origine domestique | - Accompagner les collectivités dans la réduction des rejets directs aux cours d'eau - Inciter les collectivités à rénover les installations d'assainissement classés "points noirs" - Accompagner les collectivités dans la réduction des produits phytosanitaires | - | - 6 journées de sensibilisation des élus + agents + particuliers - un GT spécifique "rejets directs en cours d'eau" |
| | Réduction des pollutions d'origine industrielle | - Suivre la qualité physico-chimique des cours d'eau et notamment la contamination aux micro-polluants - Faire un état des lieux des lieux de la qualité des rejets des entreprises | | |
| | Gestion et réduction des déficits quantitatifs | - Identifier les pressions présentes sur les cours d'eau - Prendre en compte les évolutions liées aux changements climatiques - Initier une démarche de gestion quantitative sur le territoire | | |
| | Prévention du risque inondation | - Evaluer le risque d'inondation dans le cadre des changements climatiques - Maintenir le bon écoulement des eaux sur les secteurs à enjeux - étude préalable à la réalisation du programme | - 2 études de connaissance du risque inondation conduites - 106 kml de cours d'eau entretenus pour favoriser l'écoulement | - 60 kml de cours d'eau entretenus pour favoriser l'écoulement - 1 étude préalable au PAPI |

| | | d'action de prévention des inondations | | |
|--|---|---|---|---|
| Communication et évaluation de la stratégie territoriale | Faire évoluer les perceptions et les mentalités | <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'appropriation des notions et enjeux fondamentaux de la gestion de l'eau par les jeunes - Conscientiser les habitants du territoire sur la richesse et la fragilité des milieux aquatiques - Faciliter la connaissance des connaissances acquises localement - Accompagner les changements de pratiques des usagers - Diffuser les retours d'expérience techniques - Informer les élus sur les sujets quotidiens liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> - 2 programmes pédagogiques annuels complets auprès de 20 écoles - 3 formations auprès des élus - 12 lettres d'infos du CT - 1 site internet pour l'EPAGE - 1 stand d'animation + nombre d'évènements, d'animation, de personnes rencontrées, de documents/dépliants diffusés - Nombre de visite de chantier - Nombre d'articles (presse locale, site internet, réseaux sociaux, bulletins des collectivités) - Nombre de panneaux d'information installés au bord des cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - 3 programmes pédagogiques sur 3 ans auprès de 10 écoles/an - 3 formations auprès des élus - 6 lettres d'infos du CT - nombre d'évènements, d'animation grands publics, de personnes rencontrées, de documents/dépliants diffusés - Nombre de visite de chantier - Nombre d'articles (presse locale, site internet, réseaux sociaux, bulletins des collectivités) - 2 vidéos de travaux de restauration hydromorphologique cours d'eau ou zones humides ou travaux de valorisation |

| Volets | Sous-volet | Code et libellé | Fiches actions | MO | Montant total actions | | | | | | | | |
|---|-------------|---|--|----------|-----------------------|------------|------------|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|---|-----------|
| | | | | | 2021-2023 | | | Sous-total 1 ^{ère} phase | 2024-2026 | | | Sous-total 2 ^{ème} phase | Total |
| | | | | | 2021 | 2022 | 2023 | | 2024 | 2025 | 2025 | | |
| Volet A : Milieu aquatique – Reconquête de la dynamique naturelle des cours d’eau et de leurs milieux associés | Cours d’eau | A1 - Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité des habitats des masses d’eau | A1a – ME Foletier (FRGR1902) | EPAGE LL | 1089 1 | 1062 39 | 30495 | 147626 € | 28 000 € | 18 000 € | 17 000 € | 63 000 € | 210 626 € |
| | | | A1b – ME Sumène amont et aval (FRGR01057a et FRGR0157b) | EPAGE LL | 8000 0 € | 0 € | 5209 | 85209 € | 50000 € | 80000 € | 30000 € | 160000 € | 245 209 € |
| | | | A1c – ME Chalon (FRGR1751) | EPAGE LL | 3178 1 | 0 | 74155 | 105936 € | 10000 € | 30000 € | 30000 € | 70000€ | 175 936 € |
| | | | A1d – ME Arzon (FRGR0158) | EPAGE LL | 3955 6 | 3955 6 | 32423 | 111535 € | 0 € | 60000 € | 50000 € | 110000 € | 221 535 € |
| | | | A1e – ME Semène amont et aval (FRGR0164a et FRGR0164b) | EPAGE LL | 2990 0 | 3890 0 | 62900 | 131700 € | 20000 € | 23000 € | 20000 € | 63000 € | 194 700 € |
| | | | A1f – ME Ance du Nord amont (FRGR0163a) | EPAGE LL | 8085 1 | 4270 4 | 0 | 123555 € | 0 € | 50000 € | 50000 € | 100000 € | 223 555 € |
| | | | | FDPMA 42 | | | | 0 € | 40000 € | 0 € | 0 € | 40000 € | 40 000 € |
| | | | A1g – ME Ance du Nord aval (FRGR0163b) | EPAGE LL | 0 | 2070 4 | 0 | 20704 € | 10000 € | 70000 € | 20000 € | 100000 € | 120 704 € |
| | | | A1h – ME Loire (FRGR0003a) | EPAGE LL | 7080 | 3500 0 | 3540 | 45620 € | 0 € | 5000 € | 0 € | 5000 € | 50 620 € |
| | | | A1i – ME Suisse (FRGR0159) | EPAGE LL | 0 | 0 | 0 | 0 € | 0 € | 30000 € | 46000 € | 76000 € | 76 000 € |
| | | | A1j – ME Ramel (FRGR 0160) | EPAGE LL | 2812 1 | 3000 0 | 13500 0 | 193121 € | 10000 € | 25000 € | 55000 € | 90000 € | 283 121 € |
| | | A1k – ME Courbière (FRGR160) | EPAGE LL | 0 | 0 | 0 | 0 € | 10000 € | 30000 € | 11500 € | 51500 € | 51 500 € | |
| | | A2 - Etudes de connaissance et de fonctionnement des milieux | A2a – Diagnostics complémentaires sur les cours d’eau non inventoriés en phase d’élaboration | EPAGE LL | 0 | 0 | 4000 | 4000 € | 10000 € | 0 € | 0 € | 10000 € | 14 000 € |
| A2b – Etude de définition de l’ENS « rivière de l’Ance » | EPAGE LL | | 3600 | 3600 | 3600 | 32200 € | 0 € | 1800 € | 1800 € | 3600 € | 35 800 € | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------|---|---|----------|------------|------------|------------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------|--|--|
| | Continuité écologique | A3 - Restauration de la continuité écologique | A3a – Restauration de la continuité écologique – opérations d'arasement | EPAGE LL | 6300 0 | 9500 0 | 46000 | 204000 € | | | | | | | |
| | | | A3b – Restauration de la continuité écologique – opérations d'aménagement | EPAGE LL | 0 | 4700 0 | 94000 | 141000 € | | | | | | | |
| | | | A3c – Études pour la restauration de la continuité écologique | EPAGE LL | 4600 0 | 2300 0 | 30000 | 99000 € | | | | | | | |
| | Zones humides | A4 - Restauration et préservation des zones humides | A4a – Diagnostics, études de faisabilité et animation foncière pour la préservation et la restauration des zones humides prioritaires | CEN Auv | 1000 00 | 2000 0 | 31000 | 61000 € | 51500 € | 51000 € | 51500 € | 154000 € | 215 000 € | | |
| | | | A4b – Animation thématique zones humides | CEN Auv | 1700 00 | 3000 0 | 40000 | 87000 € | 50000 € | 50000 € | 50000 € | 150000 € | 237 000 € | | |
| | | | | CEN RA | | | | 0 € | 4200 € | 5400 € | 5400 € | 15000 € | 15 000 € | | |
| | | | A4c – Inventaires complémentaires des zones humides | EPAGE LL | 0 | 0 | 0 | 0 € | 18000 0€ | 0 € | 0 € | 180000 € | 180 000 € | | |
| | | | | ONF | | | | 0 € | 15000 € | 2000 € | 3000 € | 20000 € | 20 000 € | | |
| | | | A4d – Inventaire et restauration des mares | EPAGE LL | 0 | 2000 0 | 28500 | 48500 € | 20000 € | 35000 € | 35000 € | 90000 € | 138 500 € | | |
| | | | | CEN Auv | 0 | 1750 0 | 11500 | 29000 € | 15000 € | 15000 € | 15000 € | 45000 € | 74 000 € | | |
| | | | A4e – Travaux restauration de zones humides | EPAGE LL | 7904 0 | 1130 90 | 19112 5 | 383255 € | 19640 0€ | 20870 0€ | 11510 0€ | 155610 € | 538 865 € | | |
| | | | | CEN Auv | 0€ | 0€ | 0€ | 0 € | 85000 | 80000 | 75000 | 240000€ | 240 000 € | | |
| | | | | CEN RA | 0€ | 0€ | 0€ | 0 € | 46000 | 52500 | 41500 | 140000 € | 140 000 € | | |
| | | | A4f – Accompagnement des propriétaires de plans d'eau dans l'amélioration de leur pratique | EPAGE LL | 0 € | 0 € | 5000 € | 5000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 5 000 € | | |
| | | | A4g – Animation d'évènements liés aux milieux aquatiques | EPAGE LL | 0 | 0 | 0 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | | |
| A4h – Animation pour la préservation et la prise en compte des zones humides en forêt publique | ONF | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 18500 € | 8500 € | 2000 € | 29000 € | 29 000 € | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|---|------------|------------|----------|------------|------------|------------|-------------|-----------|
| | Biodiversité milieux aquatiques | A5 - Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques | A5a – Suivi des espèces patrimoniales | EPAGE LL | 2514 6 | 2453 0 | 4000 | 53676 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 53 676 € |
| | | | A5b – Travaux courants de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes | EPAGE LL | 1048 0 | 1048 0 | 10480 | 31440 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 31 440 € |
| | Valoriser la biodiversité et les milieux aquatiques | A6 - Contribuer à améliorer la perception des milieux aquatiques | A6a – Valorisation de la zone humide du Champ du Cros | EPAGE LL | 0 | 2150 00 | 0 | 215000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 215000 € |
| | | | A6b – Valorisation de la tourbière de Baracuchet | CEN Auv | 0 | 1350 00 | 47500 0 | 61000 € | 9000 € | 61000 € | 0 € | 70000 € | 131 000 € |
| Volet B : Qualité – Quantité – Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau, gestion quantitative et adaptation au changement climatique | Pollution diffuse agricole | B1 - Evolution des pratiques en faveur d'une agriculture plus respectueuse des milieux naturels aquatiques | B1a – Animer et promouvoir la programmation agricole du contrat territorial Loire et Affluents Vellaves | EPAGE LL / CA43 / HL Bio / HL Conseil Elevage / CGA Forez- Emblavez / FDCUMA 43 | 1745 9 | 1703 9 | 48248 | 82746 € | 6110€ | 6110€ | 33030 € | 45250 € | 127 996 € |
| | | | B1b – Favoriser les changements de pratiques agricoles efficaces, ambitieux et durables, ainsi que des changements de systèmes | EPAGE LL / CA43 / GDA Forez-Emblavez /HL Bio | 7882 8 | 1415 76 | 11222 4 | 332628 € | 82808 € | 62808 | 62808 | 208424 € | 541 052 € |
| | | | B1c –Étudier et structurer les filières innovantes en agriculture biologique | HL Bio | 1716 0 | 4126 0 | 36220 | 94640 € | 26460 € | 26460 | 26460 | 79380 € | 174 020 € |
| | | | B1d – Restaurer et valoriser les éléments paysagers | EPAGE LL / FDCUMA 43 | 2595 8 | 2451 8 | 24518 | 74995 € | 41964 | 42964 | 42964 | 127892 € | 202 887 € |
| | | | B1e –Maintenir une couverture permanente des sols | HL Conseil Elevage / CA43 / GDA Forez-Emblavez | 6040 8 | 4216 8 | 40392 | 142968 € | 41368 | 38608 | 38608 | 118584 € | 261 552 € |
| | | | B1f – Préserver les zones humides agricoles | EPAGE LL | 0 | 1102 4 | 11024 | 22048 € | 2200 | 3880 | 3880 | 9960 € | 32 008 € |
| | | | B1g – Économiser la ressource « eau » | HL Bio / CA43 | 2460 | 0 | 10160 | 12620 € | 0€ | 0€ | 0€ | 0 € | 12 620 € |
| | | | Pollution domestique | B2 - Réduction des pollutions d'origine domestique | B2a – Animation auprès des collectivités pour l'amélioration des rejets domestiques et la résorption des rejets directs | EPAGE LL | 0 | 0 | 0 | 0 € | 2000 € | 2000 € | 2000 € |
| | Pollution industrielle | B3 - Réduction des pollutions d'origine industrielle | B3a – Diagnostic, état des lieux et stratégie de gestion des rejets des entreprises et amélioration de la connaissance des rejets en micropolluants | EPAGE LL | 0 | 6000 0 | 0 | 60000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| | | | B3b – Evaluation des impacts de l'aménagement hydro-électrique de Passouira sur | EPAGE LL | 0 | 5000 0 | 0 | 50000 € | 0 | 0 | 0 | 0 € | 50 000 € |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|--|---|----------|--------|-------|---------|----------|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| | Gestion des déficits quantitatifs | B4 - Gestion et réduction des déficits quantitatifs | l'Ance du Nord | | | | | | | | | | |
| | | | B4a – Etude HMUC | EPAGE LL | 11000 | 0 | 0 | 110000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 110 000 € |
| | | B4b – Mise en place d'un réseau de suivi des étiages | SAGE IA / EPAGE LL | 0 | 0 | 75000 | 75000 € | 0 | 0 | 0 | 0 € | 75 000 € | |
| | Inondations | B5 - Prévention du risque inondation | B5a – Etudes de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation | EPAGE LL | 165312 | 0 | 0 | 165312 € | 0 | 0 | 0 | 0 € | 165 312 € |
| | | | B5b – Entretien régulier des secteurs à enjeux | EPAGE LL | 25250 | 25250 | 25250 | 75750 € | 0 | 0 | 0 | 0 € | 75 750 € |
| | | | B5c – Etude préalable au PAPI | EPAGE LL | 0 | 0 | 0 | 0 € | 20000 € | 25000 € | 25000 € | 70000 € | 70 000 € |
| Volet C : Communication et suivi - Communication et évaluation de la stratégie territoriale | Communication | C1 - Faire évoluer les perceptions et les mentalités | C1a : Communication et valorisation des actions et du contrat territorial | EPAGE LL | 20000 | 20000 | 20000 | 60000 € | 20000 € | 20000 € | 20000 € | 60000 € | 120000 € |
| | | | C1b : Sensibilisation du jeune public sur les trames Verte et Bleue | EPAGE LL | 5000 | 5000 | 5000 | 15000 € | 6000 € | 6000 € | 6000 € | 18000 € | 33000 € |
| | Suivi, bilan, évaluation | C2 - Evaluation et adaptation de la stratégie du Contrat territorial | C2a : Suivi de l'impact des actions du Contrat territorial et bilan | EPAGE LL | 70000 | 0 | 76000 | 146000 € | 0 € | 0 € | 180000 € | 180000 € | 326 000 € |
| Volet D : Structure - Pérennisation de la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques | Animation, structure | D1 - Assurer le suivi administratif et financier des actions et coordonner l'ensemble des dossiers | D1a : Animation et coordination du contrat territorial (1 ETP) | EPAGE LL | 51000 | 51000 | 53000 | 155000 € | 53000 € | 53000 € | 53000 € | 159000€ | 314 000 € |
| | | | D1b : Animation thématique « cours d'eau » (2 ETP) | EPAGE LL | 26000 | 26000 | 27500 | 79500 € | 106000e | 106000e | 106000e | 318000€ | 397 500 € |
| | | | D1c : Animation agricole (1 ETP) | EPAGE LL | 21000 | 21000 | 22500 | 64500 € | 53000 € | 53000 € | 53000 € | 159000€ | 223 500 € |
| | | | D1d : Appui SIG (0,25 ETP) | EPAGE LL | 12500 | 12500 | 14000 | 39000 € | 14000 € | 14000 € | 14000 € | 42000€ | 81 000 € |
| | | | D1e : Appui administratif (0,5 ETP) | EPAGE LL | 21000 | 21000 | 22500 | 64500 € | 22500 € | 22500 € | 22500 € | 67500€ | 132 000 € |
| | | | D1f : Animation « communication - sensibilisation » | EPAGE LL | 21000 | 21000 | 23000 | 65000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 65 000 € |
| | | | D1g : Animation thématique « zones humides » (1 ETP) | EPAGE LL | 0 | 0 | 0 | 0 € | 53000 € | 53000 € | 53000 € | 159 000 € | 159 000 € |
| | Equipe technique | D2 - Assurer la mise en œuvre des actions sur les milieux aquatiques et humides et la médiation auprès des riverains | D2a : Techniciens de rivière | EPAGE LL | 75000 | 75000 | 80000 | 230000 € | 0€ | 0€ | 0€ | 0 € | 230000 € |
| | | | D2b : Technicien zones | EPAGE LL | 2500 | 2500 | 27500 | 77500 € | 0€ | 0€ | 0€ | 0 € | 77500 € |

| | | | | | | | | | | | | | |
|-------|--|--|---------|--|---------------|------------------|---------------|----------------|--|--|--|----------------|----------------|
| | | | humides | | 0 | 0 | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | 1412 781 € | 1636 139 € | 16658 64 € | 4 714 784 € | | | | 4 058 700 € | 8 773 484 € |